

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Entretien préventif, réparation et lavage des mobiliers enterrés et semi-enterrés destinés à la collecte des déchets ménagers - Appel d'offres - Attribution

Monsieur ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Bordeaux Métropole a équipé certaines voies, espaces publics et quartiers de son territoire métropolitain de conteneurs enterrés et semi-enterrés destinés à la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables. Ces mobiliers sont situés pour partie sur le domaine privé et pour partie sur le domaine public.

De différentes marques, ces mobiliers nécessitent une maintenance préventive, une maintenance curative ponctuelle ainsi qu'un lavage et une désinfection. Au fil du temps, des adaptations techniques ont été effectuées sur ces mobiliers rendant le parc disparate.

Afin de procéder à cet entretien et pour éviter toute rupture de service public, les services ont mis au point un dossier de consultation et élaboré un avis d'appel public à la concurrence.

Cette consultation s'est faite sous la procédure de l'appel d'offres ouvert au niveau européen, conformément aux articles 33-3^{ème} alinéa, 57 à 59 du Code des marchés publics, eu égard à l'estimation financière du marché par le service.

La durée du marché est d'une année reconductible annuellement pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Le marché a été allotи de façon suivante :

- lot n°1 : «Maintenance préventive et lavage de mobiliers semi-enterrés et enterrés destinés à la collecte des déchets»
- lot n°2 : «Fourniture de pièces, entretien curatif ponctuel et dépannage d'équipements enterrés et semi-enterrés destinés à la collecte des ordures ménagères et déchets recyclables»

- lot n°3 : «Réparation de mobiliers enterrés et semi-enterrés destinés à la collecte des déchets et fourniture de pièces sur mesure : prestation de chaudronnerie» sur la base de prix globaux et forfaitaires.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec :

- un maximum en quantité de 700 lavages-maintenance préventive sur l'année 1 puis respectivement 900,1100 et 1300 lavages-maintenance pour les années suivantes pour le lot 1, avec une estimation financière annuelle de 110 300 € H.T,
- un maximum en valeur de 80 000 € HT par an pour le lot 2, (estimation financière annuelle de 63 005,50 € H.T)
- un maximum en valeur de 70 000 € HT par an pour le lot 3. (estimation financière annuelle de 37 197, 80 € H.T)

Les prix sont révisables mensuellement, selon les modalités prévues dans le cahier des clauses administratives particulières.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 16 avril 2015, a décidé

- d'attribuer :
 - le lot n°1 : « Maintenance préventive et lavage de mobiliers semi-enterrés et enterrés destinés à la collecte des déchets »** à l'entreprise ANCO pour un montant global et forfaitaire de 75 790 € HT.
 - le lot n°3 : «Réparation de mobiliers enterrés et semi-enterrés destinés à la collecte des déchets et fourniture de pièces sur mesure : prestation de chaudronnerie»** à l'entreprise VEOLIA PROPRETE pour un montant global et forfaitaire de 44 907 € HT.
- de déclarer :
 - le lot n°2 «Fourniture de pièces, entretien curatif ponctuel et dépannage d'équipements enterrés et semi-enterrés destinés à la collecte des ordures ménagères et déchets recyclables»** infructueux et a autorisé par la même le recours à la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence telle que prévue par l'article 35-II-2 du code des marchés publics.

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe Déchets ménagers de l'exercice 2015 et suivants :

	Lot		
n°1	Lot n° 2	Lot n° 3	
- Chapitre– Articles : 011/6156		011/60632	011/6156

En conséquence, afin d'assurer la mise en œuvre de cette prestation, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

|Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-2,
Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 33-3 ème alinéa et 57 à 59 et 77,
Vu la décision de la CAO en date du 16 avril 2015 attribuant le marché à l'entreprise ANCO pour le lot 1 et l'entreprise VEOLIA PROPRETE pour le lot 3 et déclarant infructueux le lot 2,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que le marché n° 110404R «Lavage et maintenance préventive de mobiliers enterrés et semi-enterrés» arrive à échéance le 16 avril 2015,

Qu'il convient de poursuivre cette prestation afin de permettre une continuité du service public,

Qu'afin de répondre à ce besoin, une consultation publique a été organisée.

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec :

- l'entreprise ANCO. pour le **lot n°1 «Maintenance préventive et lavage de mobiliers semi-enterrés et enterrés destinés à la collecte des déchets»**
- l'entreprise VEOLIA PROPRETE pour le **lot n°3 : «Réparation de mobiliers enterrés et semi-enterrés destinés à la collecte des déchets et fourniture de pièces sur mesure : prestation de chaudronnerie»**

Article 2 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe Déchets ménagers des exercices 2015 et suivants comme suit :

- Chapitre – Articles : 011/ 6156 - 60632

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 10 JUIN 2015

M. DOMINIQUE ALCALA